

Monsieur RAVERDEL Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires à la M.J.C. pour modifier le réseau d'assainissement et qu'ils consisteraient en :

- fouille en tranchée
- fourniture et pose
canalisation béton \varnothing 250
 \varnothing 300
- exécution de regard
 \varnothing 800 sans tampon
 \varnothing 800 compris tampon fonte
- caniveau PVC
- démolition de regard

Ces travaux modificatifs pourraient être effectués pour un montant TTC de 9 548,79 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT titulaire du lot n° 5 Gros-Oeuvre V.R.D. de la construction de la M.J.C. par marché du 19 janvier 1981 approuvé par Monsieur le Préfet le 05 février 1981, un avenant n° 3 correspondant aux travaux ci-dessus énoncés pour un montant TTC de 9 548,79 Frs.

- précise que le montant du marché de base du 19 janvier 1981 de 815 355,88 F TTC, porté à 836 823,31 par l'avenant n° 1 du 16 septembre 1981, porté à 906 046,55 Frs TTC par l'avenant n° 2 du 12 novembre 1981, sera ainsi porté à 915 595,34 Frs TTC.

- rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget supplémentaire 1982.